

SEANCE DU 17 AVRIL 2026

Par suite d'une convocation en date du 13 avril 2026, les membres du Conseil municipal de Marat se sont réunis, le 17 avril 2026 à 20 heure et 30 minutes en salle du conseil, sous la présidence du maire, M. Philippe COSTE.

Etaient Présents : M. COSTE Philippe, Mme BOSDECHER Joëlle, M. BRAJON Sébastien, M. DELAIR Alain, Mme GOURCY Geneviève, Mme THIERY Suzane, Mme SERVENTI Valérie, M. PETITBOUT David, Mme GOURCY Chloé, M. DOUSSON Jonathan, M. POUGET Denis, Mme CONRARD Amandine, M. VIALLE Romain.

Excusés* : Mme GAUTHIER Alexandra, M. GOULAIS Sébastien

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. M. Sébastien BRAJON est désigné pour assurer cette fonction.

* M. GOULAIS Sébastien donne pouvoir à M. Sébastien BRAJON, Mme GAUTHIER donne pouvoir à Philippe COSTE

1/ PROCES-VERBAL DU 20 mars 2026

M. POUGET souligne que son nom n'apparaît pas dans la commission voirie. Après vérification, il a bien été nommé titulaire dans cette commission. Le compte-rendu sera corrigé en conséquence.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour valider le compte-rendu après la précédente modification.

2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2026

M. le Maire expose l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Après un temps de discussion, les taux d'imposition (taxes directes locales) sont votés à l'unanimité, comme suivant :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : (taux 2025 : 33.57 %) = Augmentation de 1 % soit : **33.91 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : (taux 2025 : 81 %) = Augmentation de 1 % soit : **81,81 %**
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (taux 2025 : 8,84 %) = Augmentation de 1 % soit : **8,93 %**
- (Résultat attendu de 500 188.98 €)

3/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les membres du conseil décident des conditions et du montant des subventions allouées aux associations :

APE : 100 € (+6 000€ de subvention exceptionnelle pour le voyage de fin d'année)

Marat Top Danse : 100 €

CLIC : 100 €

Maison de l'alimentation : 100 €

Club Amitié d'Automne : 100 €

Gym détente : 100 €

Rucher communal : 100 €

JSP : 500 €

EFS : 50 €

ADMR : 300 €

ALCIH : 100 €

CNCL : 100 €

Mud Racing : 100 €

Amicale des pompiers : 100 €

Kin's Motorsport : 100 €

Karaté club : 100 €

Subvention exceptionnelle au Moto club du Livradois : 100 €

Soit un total de 2250 €

L'étude d'une éventuelle dotation est conditionnée par une demande initiale formalisée.

4/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. Suzane THIERY, 4^{ème} adjointe en charge des finances, a été désignée pour présider la séance de présentation et pour le vote des budgets primitifs 2026.

M. le Maire rappelle que le budget primitif est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté (sauf l'année de renouvellement des conseils municipaux) avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans l'arrondissement avant le 30 avril 2026.

M. le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif de l'exercice 2026 de la commune qu'il soumet au vote par chapitres et par opérations.

M. le Maire indique qu'il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagées, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'État, du Conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

En préambule, M. Le Maire détaille quelques devis pris en compte pour l'établissement du budget (nettoyage des hottes et aspirations, climatisations mobiles, projecteurs, signalétiques mairie et salle des fêtes...)

BUDGET COMMUNAL

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Année 2025	Année 2026
11 - Charges à caractère général	202 649.63 €	246 638.85 €
12 - Charges de personnel et frais assimilés	376 050.49 €	360 890.00 €
42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 362.16 €	8 841.30 €
23 – Virement à la section d'investissement	0.00 €	30 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	77 139.54 €	115 250.00 €
66 - Charges Financières (Intérêt emprunt)	12 460.62 €	11 472.60 €
67 - Charges exceptionnelles (Titre annulé)	0.00 €	500.00 €
68- Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	50.00 €
Total dépenses	675 662.44 €	773 642.75 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitres Budgétaires	Année 2025	Année 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	132 674.64 €	74 167.69 €
13 - Atténuation de charges	78.56 €	500.00 €
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	12 026.48 €	11 695.00 €
73 - Impôts et taxes	91 218.82 €	82 791.30 €
731 – Fiscalité locale	316 380.00 €	318 742.77 €
74 - Dotations subventions et participations	293 781.34 €	240 003.99 €
75 - Autres produits de gestion courante (dons, locations, remboursement assurance, ...)	26 562.06 €	45 742.00 €
77 - Produits exceptionnels (mandat annulé)	0.03 €	0.00 €
Total Recettes	872 721.93 €	773 642.75 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitres Budgétaires	Année 2025	Année 2026
001 – Déficit d'investissement reporté	67 177.54 €	139 855.30 €
2313 - Constructions en cours (mur cimetière) Enfouissement La Cartalière	35 910.00 €	237 022.00 € 18 000.00 €
2151 - Réseau de voirie	101 754.00 €	0.00 €
204 – Subvention d'équipement versée (TE63)	0.00 €	500.00 €
1641 - Emprunts	47 011.98 €	37 618.84 €
Total dépenses	251 853.52 €	432 996.14 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitres Budgétaires	Année 2025	Année 2026
021 – Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	30 000.00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 362.16 €	8 841.30 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	46 797.06 €	135 140.44 €
13 – Subventions d'investissement (+ RAR 2025)	57 839.00 €	161.221.00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	97 793.40 €
Total recettes	111 998.22 €	432 996.14 €

BUDGET ANNEXE : CAISSE DES ÉCOLES**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Chapitres Budgétaires	Année 2025	Année 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 907.55 €	14 974.05 €
11 - Charges à caractère général	31 489.00 €	32 525.95 €
65 – Autres charges de gestion courante	0.00 €	1 500.00 €
Total dépenses	33 396.55 €	49 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitres Budgétaires	Année 2025	Année 2026
70 – Redevance et droits services périscolaire	18 422.50 €	19 000.00 €
74 - Dotations et participations	0.00 €	30 000.00 €
Total Recettes	18 422.50 €	49 000.00 €

BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Chapitres Budgétaires	Année 2025	Année 2026
023- Immobilisations en cours	0.00€	25 500.00 €
11 - Charges à caractère général	4 915.00 €	50 794.32 €
12 - Charges de personnels et frais assimilés	0.00 €	4800.00 €
042 – Dotations aux amortissements	3911.50 €	3911.50 €
Total dépenses	8826.50 €	85 005.82 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres Budgétaires	Année 2025	Année 2026
002 - Résultat d'exploitation reporté	70 647.96 €	72 913.64 €
70 - Vente de produits fabriqué, prestation de services, marchandises	10 685.18 €	11 685.18 €
042 – Dotations aux amortissements	407.00 €	407.00 €
Total Recettes	81 740.14 €	85 005.82 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitres Budgétaires	Année 2025	Année 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 132.70 €	3 504.50 €
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	65 000.00 €
040 – Dotations aux amortissements	407.00 €	407.00 €
Total dépenses	4539.70 €	83 527.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitres Budgétaires	Année 2025	Année 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	3504.50 €
021- Immobilisations corporelles	0.00 €	25 500.00 €
203- Frais d'études et recherche (régul années passées)	0.00 €	18 120.00 €
13- Subventions équipement	0.00 €	31 160.00 €
40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3911.50 €	3911.50 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (report)	4132.70 €	1331.00 €
Total Recettes	8 044.20 €	83 527.00 €

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitres Budgétaires	Année 2025	Année 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	246 152.33 €	231 616.57 €
66 - Charges financières	2 451.00 €	2 120.81 €
Total dépenses	248 603.33 €	233 737.38 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitres Budgétaires	Année 2025	Année 2026
42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	210 837.38 €
70 - Ventes de terrains	16 986.00 €	22 900.00 €
Total Recettes	16 986.00 €	233 737.38 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitres Budgétaires	Année 2025	Année 2026
40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	210 837.38 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	16 932.66 €	17 262.85 €
Total dépenses	16 932.66 €	228 100.23 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitres Budgétaires	Année 2025	Année 2026
001 - Solde d'exécution de la section investissement reporté	108 580.58 €	91 647.92 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	136 452.31 €
Total Recettes	108 580.58 €	228 100.23 €

A l'issue de cette présentation et des différentes précisions apportées, les budgets primitifs sont adoptés comme suivant :

- Budget général (fonctionnement-investissement) : **adopté à l'unanimité.**
- Budget assainissement (fonctionnement-investissement) : **adopté à l'unanimité.**
- Budget lotissement « La Bertigne » (fonctionnement-investissement) : **adopté à l'unanimité.**
- Budget « caisses des écoles » (fonctionnement) : **adopté à l'unanimité.**

5/ DELIBERATION POUR LA FONGIBILITE DES CREDITS

La fongibilité de crédits est une mesure d'assouplissement budgétaire offerte par la nomenclature budgétaire et comptable M57, qui permet à un conseil municipal, à l'occasion du vote du budget, d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le conseil autorise donc le Maire à utiliser cette modalité au besoin.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6/ DELIBERATION TARIFS ASSAINISSEMENT

Des travaux de séparation des réseaux d'EU/EP sont programmés au Pradel et seront réalisés par la société DUMEIL. Ces travaux sont subventionnables à la condition qu'une tarification minimale du m³ d'eau consommé soit appliquée à 1.20 € pour 120 m³. M. Le Maire propose donc que le m³ soit désormais tarifé 1.20 € (au lieu de 1.10 € depuis 2023)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7/ DELIBERATION ADHESION COMMUNE DE LA FORIE AU SIAEP DU FOSSAT

La commune de La Forie (210 abonnés) souhaite rejoindre le SIAEP du Fossat au 01/10/2026.

Le SIAEP a d'ores et déjà validé cette adhésion mais toutes les communes adhérentes au syndicat doivent se prononcer sur cette intégration.

Le conseil vote et donne son accord à l'unanimité pour que La Forie intègre le syndicat du Fossat au 01/10/2026.

8/ DELIBERATION ABRIS VOYAGEUR LA SAUVANIE

Par le passé, une demande avait été déposée auprès de la Région pour l'installation de deux abris-bus à La Sauvanie. Des dalles (à la charge de la commune) avaient d'ailleurs été réalisées.

A ce jour, les abris-bus n'ont jamais été installés et M. le Maire a souhaité relancer le dossier. Après contact du service instructeur, le dossier doit être réactualisé et une délibération doit être adoptée pour autoriser le Maire à redéposer le dossier.

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité.

M. Romain VIALLE souligne que le haut de la commune est particulièrement mal desservi par les bus scolaires, malgré le nombre d'enfants présents. M. le Maire demande à M. VIALLE un retour complet des besoins sur ce secteur pour le prochain conseil municipal afin de rapporter la situation à la région et procéder à une éventuelle demande.

9/ TRAVAUX DU CIMETIERE

M. le Maire explique que les demandes de subventions pour la réfection du mur du cimetière sont en cours et que les trois propositions sont en cours d'étude technique par le bureau d'étude ITC.

Il présente un devis pour le nettoyage de neuf concessions en l'état d'abandon surplombant le mur.

10/ TRAVAUX DU PRADEL

Voir chapitre 6

11/ DOSSIER BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Un contact a été pris avec la société E55, spécialisée dans l'installation et la gestion des bornes de recharges pour les véhicules électriques. Elle propose l'installation d'une borne dans le bourg de Marat, à proximité de l'hôtel-restaurant. Le coût d'installation est financé à 100 % par E55 (hors compteur EDF). Un abonnement de 30 à 50 € mensuel serait à la charge de la commune, qui se verrait verser une participation à hauteur de 0.01 €/KW consommé. L'engagement initial serait de 20 ans (convention).

Après discussion, le conseil souhaite avancer un peu plus dans la démarche et obtenir quelques informations supplémentaires. M. le 1^{er} adjoint, Sébastien BRAJON, souhaite que la question de l'évolutivité technique soit abordée. E55 sera recontacté prochainement.

12/ RAPPORT SATEA

M. le Maire a transmis le rapport SATEA aux membres du conseil pour lecture en amont du conseil.

13/ DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Les dates (sous réserves de changement) sont le 26 juin et le 11 septembre 2026

14/ QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire souhaite réunir les employés communaux et les membres du conseil pour qu'ils fassent connaissance et pouvoir aller les visiter les bâtiments communaux. Une date doit être déterminée par le secrétariat de mairie en fonction des possibilités de chaque agent.

- Feu d'artifice : la société l'Etoile avait proposé un engagement de 5 ans en contrepartie d'une remise et de conditions spécifiques. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour valider cette proposition.

- Dossier crèche : ALF a souhaité abaisser le nombre d'agrément à 13 (au lieu de 20 actuellement).

- M. le Maire détaille son entretien avec Mme La Sous-Préfète d'Ambert le 16 avril dernier.

- La commémoration du 8 mai se déroulera le 9 mai.
- Le conseil tient à préciser que le don de Mme GLUCKMAN sera utilisé pour :
 - installer une nouvelle balançoire dans la cour de l'école (environ 7 000 €),
 - financer une partie du voyage scolaire de fin d'année (environ 6 000€),
 - faire l'acquisition de deux climatisations mobiles afin d'améliorer les conditions lors des épisodes de fortes chaleurs (environ 1 000 €).

M. le Maire souligne qu'ainsi l'utilisation du don est tracée. M. PETIBOUT attire l'attention que même sans ce don, la commune aurait accompagné l'école pour le voyage scolaire, ce qui est un fait.

M. le Maire rappelle que le don est « noyé » dans le budget communal mais que les aménagements du parvis de l'école dans le cadre du PAD restent une priorité, et qu'une attention sera tout de même portée à Mme GLUCKMAN lors de la réflexion à ce projet.

15/ COMMENTAIRES ET EXPRESSIONS PERSONNELLES

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23h30.